



Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

Séance extraordinaire du 20 décembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines, tenue le jeudi 20 décembre 2018 à 16 h 00, à la salle municipale, 3338, rue Principale, Saint-Simon-les-Mines.

Sont présents : M. Richard Rodrigue conseiller #3
M. André Lapointe conseiller #4
Mme Julie Hébert conseiller #6

Sont absents : M. Gilles Larivière conseiller #1
M. Paul Tanguay conseiller #2
M. Jean-Yves Busque conseiller #5

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Saint-Laurent.

Est également présente Madame Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur le maire Martin Saint-Laurent déclare ouverte la séance extraordinaire du 20 décembre 2018.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2018-12-251

À CETTE CAUSE il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1- Ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

2- Administration générale

- 2.1 Adoption du budget 2019;

3- Période de questions

4- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption du budget 2019

ATTENDU QUE conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

ATTENDU QUE le budget adopté par la résolution 2018-12-239 le 11 décembre 2018 comportait une erreur;

2018-12-252

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu,

QUE le budget de l'année financière 2019 soit adopté tel que modifié.

QUE la répartition du budget est la suivante :



RECETTES

Revenus de taxes	632 479
Services rendus	4 000
Imposition de droits	8 602
Amendes et pénalités	500
Intérêts	4 500
Autres revenus	1 000
Transferts	137 239
Total des recettes	788 320 \$

DÉPENSES

Administration générale	184 115
Sécurité publique	127 554
Transport	278 990
Hygiène du milieu	82 668
Santé et bien-être	284
Aménagement, urbanisme, développement	9 384
Loisirs et culture	51 728
Frais de financement	53 597
Total des dépenses	788 320 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-12-253

À 16 h 10, il est proposé par la conseillère Julie Hébert et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

« Je, Martin Saint-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Martin Saint-Laurent
Maire

Véronique Fortin
Directrice générale et secr.-trésorière